

## ARRÊTÉ N° 25-2024

signé par :  
M. Hervé JONATHAN  
Préfet d'Eure-et-Loir

le 13 mai 2024

**Arrêté portant délégation de signature en matière  
d'ordonnancement secondaire au profit de Mme Agnès BONJEAN,  
secrétaire générale de la préfecture d'Eure-et-Loir**

28- Préfecture d'Eure-et-Loir  
SICPPAT- PCA



**PRÉFET  
D'EURE-  
ET-LOIR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire  
à Mme Agnès BONJEAN,  
secrétaire générale de la préfecture d'Eure-et-Loir**

**Le Préfet d'Eure-et-Loir,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment l'article L 221-2 mentionnant l'entrée en vigueur des actes réglementaires, qui s'établit au lendemain de l'accomplissement des formalités de publicité, sauf à ce qu'il en soit disposé autrement,

Vu le code des marchés publics,

Vu la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968, modifiée, relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment, son article 34,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001, modifiée, relative aux lois de finances,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004, modifié, relatif à la délégation de gestion dans les services de l'Etat et portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret du 13 juillet 2023, portant nomination de M. Hervé JONATHAN, en qualité de Préfet d'Eure-et-Loir, à compter du 21 août 2023,

Vu le décret du 14 février 2024, portant nomination de M. Christophe HERIARD, en tant que sous-préfet de Dreux,

Vu le décret du 10 mai 2024, portant nomination de Mme Agnès BONJEAN, secrétaire générale de la préfecture d'Eure-et-Loir, sous-préfète de Chartres,

Vu l'arrêté préfectoral n° 42-2022 du 25 octobre 2022 portant organisation des services de la préfecture d'Eure-et-Loir,

Vu l'arrêté préfectoral n° 19-2024 du 2 mai 2024, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Christophe HERIARD, secrétaire général de la Préfecture d'Eure-et-Loir par intérim,

Vu la note de service n° 04/2024 du 29 février 2024, portant affectation de M. Goulven DUBOEUF au Service des sécurités en tant que "chargé de mission au pôle sécurité intérieure et ordre public", à compter du 1er mars 2024,

Vu la note de service n° 08/2024 du 5 mai 2024, portant affectation de M. Maxence DELAHAIE au poste de chef du Bureau sécurité routière, au Service sécurité et éducation routières de la Direction Départementale des Territoires d'Eure-et-Loir, à compter du 1er mars 2024,

## **ARRÊTE**

### **Article 1<sup>er</sup> :**

L'arrêté préfectoral n° 19-2024 du 2 mai 2024, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Christophe HERIARD, secrétaire général de la Préfecture d'Eure-et-Loir par intérim, est abrogé.

### **Article 2 :**

Délégation de signature est donnée à Mme Agnès BONJEAN, secrétaire générale de la préfecture d'Eure-et-Loir, à l'effet de signer tous documents nécessaires à l'engagement comptable, à la liquidation des créances, au mandatement des dépenses, et à l'établissement de titres de perception sur les programmes du budget de l'Etat pour lesquels une délégation n'a pas été consentie à un chef de service de l'Etat dans le département.

En cas d'empêchement ou d'absence de Mme la secrétaire générale, la délégation susvisée est donnée à M. Christophe HERIARD, sous-préfet de l'arrondissement de Dreux.

### **Article 3 :**

Dans le cadre de la plate-forme régionale Chorus, les agents listés en annexe 1 agissent au titre des services prescripteurs, via notamment l'application Chorus Formulaire, en vue de la création des expressions de besoins, de la constatation du service fait à la date de livraison ou de réalisation de la prestation ainsi que de la conservation et de l'archivage des pièces justificatives liées à la constatation du service fait.

### **Article 4 :**

Les agents listés en annexe 2 sont autorisés à utiliser une carte achat pour les dépenses éligibles à ce moyen de paiement et dans la limite des plafonds définis.

### **Article 5 :**

Délégation est donnée à Mme Françoise TOLLIER, directrice des relations avec les collectivités locales, à l'effet de signer tous documents relatifs aux installations des régisseurs chargés d'encaisser les amendes de police municipale, tous documents relatifs à la dissolution d'une régie de recettes d'Etat de la police municipale et tous documents nécessaires à l'engagement comptable des dotations et des subventions au profit des collectivités territoriales et à la liquidation des créances et au mandatement des dépenses sur les programmes du budget de l'Etat correspondants. Cette délégation ne concerne pas les dotations relatives à la DPU.

**Article 6 :**

Délégation est donnée à Mme Armelle VERBIST, cheffe du bureau des finances locales, ainsi qu'à Mme Sandrine CHANSARD, adjointe à la cheffe du bureau des finances locales, à l'effet de signer tous documents relatifs aux installations des régisseurs chargés d'encaisser les amendes de police municipale, tous documents relatifs à la dissolution d'une régie de recettes d'Etat de la police municipale, et tous documents nécessaires à l'engagement comptable des dotations et des subventions au profit des collectivités territoriales et à la liquidation des créances et au mandatement des dépenses sur les programmes du budget de l'Etat correspondants. Cette délégation ne concerne pas les dotations relatives à la DPU.

**Article 7 :**

Dans le cadre de l'automatisation du traitement du fonds de compensation de la TVA (FCTVA), les agents listés en annexe 3 sont autorisés à valider les paiements dans l'application ALICE (Automatisation de la Liquidation des Concours de l'État).

**Article 8 :**

La secrétaire générale de la préfecture d'Eure-et-Loir, le directeur départemental des finances publiques de l'Eure-et-Loir, le directeur régional des finances publiques du Loiret et de la région Centre-Val de Loire et le directeur régional des finances publiques de l'Ille-et-Vilaine et de la région Bretagne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui entrera en vigueur à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Eure-et-Loir.

Une copie de ce document sera notifiée aux fonctionnaires délégataires ainsi qu'au directeur départemental des finances publiques de l'Eure-et-Loir, au directeur régional des finances publiques du Loiret et de la région Centre-Val de Loire, et au directeur régional des finances publiques de l'Ille-et-Vilaine et de la région Bretagne.

Chartres, le 13 mai 2024

Le Préfet d'Eure-et-Loir,



Hervé JONATHAN

**Annexe 1** : liste des agents autorisés à exercer et à accomplir, dans l'application ministérielle Chorus formulaires, les actes nécessitant la qualité d'ordonnateur secondaire

- Mme Djamila ADJEROUD-BERAULT (programme 216)
- Mme Stéphanie BEAUR (programme 129)
- Mme Sylvie DAVORY (programme 232)
- M. Maxence DELAHAIE (programme 207)
- Mme Amandine DOLCEROCCA (programme 216)
- Mme Catherine DELOGÉ (programme 216)
- M. Goulven DUBOEUF (programme 216)
- Mme Véronique FORTIN (programme 354)
- Mme Corinne FOUCAULT (programme 216)
- Mme Marie GAILLARD (programme 232)
- Mme Enora GRANNEC (programme 129)
- Mme Claire HERISSÉ (programme 216)
- M. Minh-ton HOANG (programme 129)
- Mme Chantal JUBIN (programme 112)
- M. Olivier LE CLANCHE (programmes 112 et 363)
- Mme Laure LAFAURIE (programme 354)
- Mme Lisa LEFEBVRE (programmes 112 et 363)
- Mme Véronique MESLARD (programme 232)
- Mme Marie-Laure MOHIER (programmes 112, 119, 122, 362, 380 et 754)
- Mme Emilie PAPILLON (programme 216)
- Mme Véronique RAFFENEAU (programme 216)
- M. Gentien ROSSIGNEUX (programme 216)
- Mme Elodie SIMON (programmes 112, 119, 122, 362, 380 et 754)
- Mme Sarah SLIMAK (programme 216)
- Mme Isabelle VASSORT (programme 207)
- Mme Armelle VERBIST (programmes 112, 119, 122, 362, 380 et 754)
- Mme Stéphanie ZIELINSKI (programme 354)

**Annexe 3 : liste des agents autorisés à valider les paiements dans l'application ALICE  
(Automatisation de la Liquidation des Concours de l'État)**

- Mme Françoise TOLLIER
- Mme Armelle VERBIST
- Mme Sandrine CHANSARD